

Conseil Municipal du 14 avril 2014

Compte-rendu de séance

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2014

Présents : M. MENARD – Mme BOYER – M. MINIER – Mme MARTIN – M. ADAM – Mme PAGANUCCI – Mme BLONDEAU – M. PEREON – M. DESHAYES – M. HEBERT – Mme FERNANDES-PENTEADO – Mme LETANT – M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme LALOUE

Secrétaire de séance : Mme PAGANUCCI

A. Convention ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ex centre de loisirs) Naveil

Depuis l'année 2011, suite à la proposition de la commune de Naveil, la commune de Villiers a signé une convention pour permettre aux familles villiersoises de bénéficier des mêmes tarifs que les familles de Naveil. Cette convention est proposée en fin d'exercice dans la mesure où elle détermine le prix facturé en fonction des coûts réels de fonctionnement. Au cours de l'année 2013, 29 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs de Naveil, représentant 443,5 journées. Cette participation représente un coût de 3.175,46 € à la charge de la commune. Le prix facturé aux familles se situe entre 8,70 € et 9,70 €, en fonction du quotient familial, incluant les animations et les repas.

Le conseil accepte les termes de la convention à l'unanimité.

B. SIERAVL : Adhésion des communes de Prunay-Cassereau et Selommès

Le conseil municipal accepte l'adhésion des communes de Prunay-Cassereau et Selommès au SIERAVL et les modifications de l'article n°2 des statuts qui en découlent. Monsieur HEBERT précise que ces nouvelles adhésions n'ont aucun impact financier pour les autres communes ; la participation étant calculée en fonction du nombre d'habitants et de mètres linéaires de berges.

C. Finances

Présentation des Comptes de gestion : Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion des budgets communal, des services de l'eau et de l'assainissement dressés, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes à l'ordonnance, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,

1. Présentation des Comptes Administratifs :

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs, comme suit :

- Budget communal

Montant total des dépenses de fonctionnement	796 209,86 €
Montant total des recettes de fonctionnement	1 583 721,74 €
D'où excédent de fonctionnement	787 511,88 €
Montant total des dépenses d'investissement	357 224,52 €
Montant total des recettes d'investissement	706 629,80 €
- D'où excédent d'investissement	349 405,28 €
- Reste à réaliser négatif	169 790,36 €

- Budget service de l'eau

Montant total des dépenses d'exploitation	154 620,78 €
Montant total des recettes d'exploitation	185 176,60 €
D'où excédent d'exploitation	30 555,82 €
Montant total des dépenses d'investissement	93 047,13 €

Montant total des recettes d'investissement	188 587,56 €
D'où excédent d'investissement	95 540,43 €
Reste à réaliser positif	00 €
- <u>Budget service assainissement</u>	
Montant total des dépenses d'exploitation	82 940,36 €
Montant total des recettes d'exploitation	95 471,01 €
D'où excédent d'exploitation	12 530,65 €
Montant total des dépenses d'investissement	143 649,10 €
Montant total des recettes d'investissement	180 669,83 €
D'où excédent d'investissement	37 020,73 €
Reste à réaliser positif	31 374,00 €
 2. Affectation des résultats	
- <u>Budget communal</u>	
- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :	
- au compte 002, résultat reporté	787 511,88 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit :	
- au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	179 614,92 €
- au compte 1068, à titre obligatoire	169 790,36 €
- <u>Budget service de l'eau</u>	
- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :	
- au compte 002, résultat reporté	11 251,20 €
- au compte 1068, à titre facultatif	19 304,62 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit :	
- au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 540,43 €
- <u>Budget service assainissement</u>	
- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :	
- au compte 002, résultat reporté	12 530,65 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit :	
- au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 020,73 €

Le conseil décide de procéder au reversement des subventions d'équilibre du budget assainissement vers le budget principal, dans la mesure où le service assainissement présente des résultats excédentaires, jusqu'au remboursement de la somme totale, soit 601 534 € et fixe le recouvrement, pour l'année 2014 à 20 000 €.

3. Taux d'imposition : Le conseil décide de reconduire les taux d'imposition de 2013, diminué de la part intercommunale, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.95 %
- Taxe foncière bâtie : 22.92 %
- Taxe foncière non bâtie : 57.96 %

4. Charges transférées : Suite aux transferts de charges, la communauté du Vendômois Rural reversera à la commune, une attribution de compensation d'un montant de 139 997 € augmenté de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle estimée à près de 30.000 €. (inscrit dans le budget primitif de la commune au compte 7321).

La commune continuera à assurer le fauchage et le broyage des bernes de la voirie communautaire, ce qui donnera lieu à remboursement par la communauté du vendômois rural.

5. Présentation des Budgets Primitifs :

- Budget communal

- Montant de la section de fonctionnement :	1 809 132,88 €
- Montant de la section d'investissement :	1 883 282,46 €

- Budget service de l'eau

- Montant de la section d'exploitation :	201 454,49 €
- Montant de la section d'investissement :	213 863,45 €

Budget service assainissement

- Montant de la section de fonctionnement :	104 265,77 €
- Montant de la section d'investissement :	112 065,81 €

Monsieur MENARD présente le taux d'endettement de la commune à savoir la dette en capital et intérêt/Recettes réelles de fonctionnement : en 2013, ce ratio était de 11,3 % (compte administratif) et est évalué à 14 % pour 2014. Ce taux est très bon.

Au vu du tableau des emprunts, il est envisagé de prévoir une renégociation des taux. Madame FERNANDES-PENTEADO se renseignera.

D. Maison des associations

* Démolition de la Maison des Associations

Suite à l'appel d'offres relatif à la démolition de la maison des associations, trois entreprises ont déposé une offre.

N° enveloppe	Société	Prix H.T.	Prix TTC
1	CHAVIGNY TP	39.925 €	47.910 €
2	SARL COLIN Dominique	41.210 €	49.453 €
3	MINIER Travaux Publics	38.650 €	46.380 €

L'entreprise MINIER a prévu un apport complémentaire pour l'empierrement pour un montant de 7.530 € (inclus dans les 38.650 €) qui ne sera facturé que si nécessaire.

Au vu des offres présentées, le conseil, à onze voix pour et trois contre, Monsieur Philippe MINIER étant sorti, décide de retenir l'entreprise MINIER Travaux Publics.

* Aménagement du parking, côté ouest et installation des réseaux

L'aménagement du parking n'est pas inclus dans le projet de construction confié à l'architecte (le coût est inclus dans l'enveloppe budgétaire inscrite). Le bureau d'études VIATEC est retenu pour le passage des réseaux pour la Maison des Associations et des logements prévus au P.L.U.. Cette prestation s'élève à 5.700 € H.T.

* Convention GrDF

Le conseil municipal accepte la proposition de convention de GrDF définissant les conditions techniques et financières des travaux découlant de la démolition, de la construction de la maison des associations et du projet de construction de logements aux abords de l'avenue des Rondaizes. GrDF s'engage à supporter le coût total de la viabilisation d'un montant de 10.615 € H.T.

E. Rythmes scolaires

La commune doit déposer son projet éducatif territorial (PEDT) auprès de l'Inspection académique avant le 22 avril 2014 pour bénéficier de l'aide de 54 € versé par l'Etat, via la CAF, pour une année scolaire. Le coût des animations est estimé de 150 à 200 € par enfant/an, intégrant la coordination des activités.

Ce PEDT précise les animations qui seront proposées aux enfants, au cours des deux créneaux prévus à cet effet : le lundi et le vendredi de 13 h 45 à 15 h 15.

Les animations ne doivent pas avoir de vocation pédagogique, ni d'objectifs à atteindre. Il s'agit de proposer des activités nouvelles.

Pour rappel : les horaires des temps d'accueil périscolaires (TAP) ont été coordonnés avec la commune de Naveil afin de favoriser des interventions successivement au sein des deux communes. Les TAP seront proposés aux enfants de Grande Section à CM2 ; les enfants de petite et moyenne sections feront la sieste ou un temps de repos.

La commune a privilégié des intervenants associatifs, bénévoles ou pouvant intervenir sous forme de prestations de service. Les animateurs ne doivent pas obligatoirement être titulaires du BAFA.

Le budget prévu est de 20.000 € pour une année scolaire incluant les animations et la coordination. Les coûts relatifs aux fournitures et matériel constitueront un budget à part, financé par les aides de l'Etat mentionnées ci-dessus.

Les animations seront proposées par séquences de 7 semaines en moyenne, intervalles entre deux périodes de vacances scolaires.

Le PEDT est approuvé à l'unanimité du conseil.

Questions diverses

- Aménagement entrée de bourg, avenue du Petit Thouars

Monsieur MINIER présente le projet d'aménagement d'entrée de bourg, avenue du Petit Thouars qui sera réalisé par la Communauté du Vendômois Rural, dans le cadre de sa compétence en matière de voirie communautaire.

L'objectif est faire ralentir les véhicules en provenance de Vendôme et de sécuriser la sortie.

Un îlot sera installé au cœur du carrefour pour séparer la sortie et l'entrée.

Les entreprises ID Construction et ADH ont été consultés sur ce projet et y sont favorables.

- Tour du Loir et Cher : le T.L.C. passe sur la RD 5, le vendredi 18 avril ; il est fait appel à des bénévoles pour être signaleurs.

- Brèves : la distribution sera assurée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

- Syndicats intercommunaux :

- SITEU :

- Président : Claude BORDIER

- 1^{ère} Vice-Présidente : Rose-Marie MAGNIEZ

- 2^{ème} Vice-Président : Philippe MINIER

- SITER (syndicat du plan d'eau de Riottes)

- Président : Claude CHEVALLIER

- Vice-Président : Claude PEREON

Le Maire,

Jean-Yves MENARD

